

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 4

OBJET : Bilan 2019 de l'Action Sociale : information

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 30 Novembre 2020.

Depuis 2016 et conformément à la convention cadre Ville/CCAS, un rapport d'activité de l'action sociale est présenté chaque année au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration du CCAS.

Ce rapport vise à donner une vision, la plus exhaustive possible, des actions menées en lien avec les axes d'intervention de la politique sociale, familiale et solidaire riomoise confiée au CCAS pour sa mise en œuvre.

De plus, et conformément à l'Art 123-1 du Code de l'action sociale et des familles, il présente une analyse sociodémographique annuelle du territoire de Riom permettant ainsi au Conseil d'Administration de solliciter des analyses complémentaires, notamment thématiques.

A l'issue des bilans successifs et des actions menées en 2019, le Conseil Municipal est informé qu'une nouvelle analyse des besoins sociaux sera portée par le CCAS en 2020 et qu'elle sera accompagnée en parallèle d'un audit, porté par la Commune, et d'une adaptation – en tant que de besoin - de la politique d'action sociale et familiale à un territoire riomois en mutation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance du rapport joint à la présente délibération, relatif à l'activité de l'action sociale pour l'année 2019.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL